

de cette ville, en sa qualité d'Officier-Rapporteur, a fait faire publiquement, dimanche dernier, à l'issue de Service Divin du matin, &c. Le jour tant recherché, le jour tant attendu, sera MARDI, le 12 du courant, à 9 heures du matin.

Avec quel plaisir, à l'approche d'une élection, chacun voit arriver le moment où il doit se montrer soit le soutien de la cause de l'intérêt commun, soit d'un autre côté l'appui du parti qu'ont enfanté les vues particulières! Que de pas, que de démarches, que de faux-fuyans, que de subterfuges, que d'intrigues dans ces jours de crise! Qu'y faire? Il en a toujours été ainsi, et il est tout à présumer que l'on tiendra la même marche, tant que les électeurs auront à se décider entre deux opinions aussi différentes, que les intérêts de ceux que leur ont donné naissance.

Mais ce qui donne ce piquant aux assemblées du peuple, sous un gouvernement libre comme le nôtre, c'est cet esprit, cette vivacité, cet à-propos que l'on voit briller, que l'on voit éclatter de toutes parts.— C'est cette agitation, cet empressement que tous ou la plupart des ordres de la société, témoignent de se rendre familières, la connaissance et la discussion des matières politiques. De là le désir, l'utilité, la nécessité même de connaître la conduite de ceux entre les mains desquels, les Electeurs ont confié ce qu'ils ont de plus cher, leur existence politique.

Grâces donc, à notre heureuse Constitution! Grâces à nos bienfaiteurs! la liberté de parler, la liberté d'agir, la liberté de voter, la liberté dans tout, excepté le mal, telles sont les conséquences salutaires qui découlent du principe de notre vie politique.

Les Electeurs savent aussi bien que nous, de quel importance il est pour eux, de se montrer inébranlables dans leur conduite. Mais comment se garder du danger auquel chacun est exposé de voir porter atteinte à sa fermeté? Il est un moyen facile, c'est de n'agir que sur des principes certains, c'est de connaître à fond les raisons et les motifs de se conduire soit d'une manière, soit d'une autre, c'est d'avoir recours à des personnes respectables afin d'en obtenir des éclaircissemens, c'est enfin d'écouter les raisons de part et d'autre et de ne pas se laisser aveugler par des gens qui prêchent partout, non pas, d'essayer à renverser par de meilleures, les raisons que d'autres leur donnent, mais même de ne pas les écouter, doctrine digne d'avoir pour propagateurs, des partisans effrénés incapables de rendre compte de leurs actions. Sans cela, l'esprit de parti et l'entêtement l'emportent sur les bonnes dispositions qu'ils finissent par étouffer entièrement; l'on cède aux instances, aux promesses, aux menaces, et l'on perd pour toujours le caractère que tout membre de la société doit se faire un honneur d'acquérir, le caractère d'un honnête homme qui n'entend jamais sa conscience lui reprocher qu'il a sacrifié son opinion et le salut de son pays à des vues privées ou à l'appât de la faveur!

Nous n'avons pas le moindre doute, que l'ordre, la discrétion, la bienséance se feront remarquer dans chaque un des individus qui viendront à cette importante assemblée du peuple pour faire choix d'un homme sur lequel nous pourrions nous reposer comme

sur un roc inébranlable, d'un homme qui n'aura d'autre ambition dans la noble carrière qui s'ouvrira devant lui, que de devenir le digne et fidèle interprète des volontés du peuple, d'un homme sur lequel n'agira pas l'attrait que paraît avoir pour les âmes faibles, la protection de ceux auxquels la liberté de notre constitution nous permet d'opposer une juste résistance, lorsque nous appercevons que nos intérêts et les leurs sont opposés.

Les dernières nouvelles d'Europe, nous apprennent une partie des résultats des dernières élections générales en Irlande. Il paraît que les catholiques ont été très-heureux dans leurs efforts pour faire élire leurs frères en religion. Un Journal d'Écosse, en parlant des élections, s'exprime ainsi "Les prêtres catholiques emportent tout, dans les élections de comtés, en Irlande." La famille si puissante des Beresford a eu le dessous dans Waterford; et les catholiques ont réussi dans le comté orangiste d'Armah, à faire élire leurs candidats. Sans être grand politique, l'on peut augurer favorablement de ces victoires sur la violation des droits, et se persuader que les trente deux comtés de l'Irlande ne seront pas représentés par d'autres que par des catholiques, ce qui est juste, la majorité devant, dans ces cas là, être représentée par ceux chez lesquelles elle découvre les mêmes sentimens que chez elle.

(COMMUNICATION.)

MONTSIR TIFERNY.

Quoiqu'éché n'être pas bien intrigué, ché safoir touchours assez bien lire et égrire pour sous atresser une betite moté. Ché fous tiré que ch'ai être bien crantement sirpris té foir que fous imprimiez ine petite bapir que fous nomiez L'ARCUS! Ah! Ah! ché tire té suite à moi-même, foilà ine chose que ch'ai jamais foir tans l'Alamagne, et che courir vite chez ine petite Montsir te sté file pour le brier té me tire ce que foulaït tir Arcus, et il me réponit en pon français: "Arcus veut dire ARCUS." Alors ché tire au betite Montsir que ché safoir bien celà téchè, mais té che foulaït en safoir l'Étyimologie; alors il brit tans tes mains, ine crosse Tictionnaire, et il lir tout haut: — "ARCUS, mot emprunté de la fable et qui signifie un ESPION assidu et vigilant: on dit, au figuré, des yeux d'Arcus, pour dire de yeux très-pénétrants, &c." Oh! pour le coup ché tir à moi-même ché né suis qu'ine pête té né pas safoir ça; et ché témancer engor au petit Montsir, si l'Arcus té la fable fait beaucoup té yeux et, il me tir té site qu'il en fait UN CENT, alors ché pensé que s'il fait tant tes yeux il tefait afoir beaucoup crantement tes oreilles pour entendre ce qué me tir autre chour ine Montsir tes Drois-Rifères qui a beaucoup crantement té l'archent; il mé tir tonc que si che ne tonnaït pas mon foix à *** qu'il me boursuifrais à la cour té chistice, pour quelques biastres que che lui tois, et tont che lui paye bien l'intérêt, et crantement au-te-là té Cinq par cent. Che fous tirez que ch'ai été bien sirpris té foir que les chens riches foulaït chéner le monté pour foter, et che tire te suit au Montsir qué che lui rentraït son l'archent quant che foutraït; qué che troufais ça bien lait té tourmenter les foteurs com-ça, qué ch'afais promis mon foix, et qué le tiaple m'embourte si ché change t'opinion.

Ch'oupliais te fous tir que mon cousin, Montsir Choseph Woodvoeder, qui sait bien tes cholis tours t'Electin, m'a conté l'autre chour, qu'il y a tes intifus qui encachent beaucoup tes oufriers et puis tes chournaïers et puis ils leur tonne te l'ouftraché pour quelques chours, avant l'élection, pour tâcher te les faire foter à leur coût, et puis après l'élection, (ché ne sais pas comment ça se fait) mais il arrife touchour une chose sincurière, une chose miraculeuse, c'est qu'il n'y a plus l'ouftraché! et puis si fous n'afez pas fotez à leur coût fous perdez fos caches! Voyez un peu comme les choses arrivent dans ce monde!!!
Adieu Montsir, au refoir,
FRETHERICK WEGSCRYVEN.
DRIE-VLOED, 5 Herfstmaand, 1826.

(POUR L'ARGUS.)

M. l'Editeur.

Aujourd'hui, a eu lieu, en cette ville une assemblée de Citoyens, tant de ceux qui accordent leur appui à Mr. Ogden, que de ceux qui paraissent vivement désirer le succès de Mr. Dumoulin. L'objet de cette convocation était d'en venir à une explication sur certains bruits qui avaient circulé que Mr. Ogden était comptable envers le Gouvernement de £7282 - 4 - 6, sur les argens dont il avait eu le maniement, comme Trésorier de la bâtisse de la prison de cette ville. Mr. Ogden qui considérait son "caractère moral" attaqué, a produit au soutien de sa justification, des journaux de la Chambre d'Assemblée et une lettre du Secrétaire Cochrane qu'il nous a dit avoir reçue ce matin. Mr. Dumoulin a protesté qu'il n'avait jamais prétendu que M. O. avait gardé les argens; mais que dans le journal de la chambre d'assemblée de 1825, il y avait un ITEM qui portait que M. Ogden était comptable et non pas redevable de cette somme de £7282 - 4 - 6. Il ne m'appartient pas de décider du mérite des preuves ou argumens de ces deux Messieurs, ils ont été publiquement entendus, chacun en conclura ce qu'il jugera à-propos.

Après de longs discours prononcés par ces deux antagonistes, M. Mondelet a pris la parole et exposé que cette discussion était étrangère à la "grande question", et que l'on ne refusait pas de choisir M. Ogden, parce que quelques personnes avaient prétendu qu'il n'avait pas rendu ses comptes, mais qu'il existait trois raisons majeures qui pédaient, vis-à-vis des électeurs des Trois-Rivières, "le caractère politique" de M. Ogden, son adhésion à l'Union, son attachement indispensable (par sa situation) au Gouvernement, enfin sa résidence à Montréal, qui mettrait les citoyens des Trois-Rivières, dans l'impossibilité d'avoir auprès de sa personne l'accès nécessaire. Il a de plus assuré l'assemblée, que Mardi prochain, sur le hustings, l'on développerait les motifs qui doivent faire considérer M. O. comme indigne, sous le rapport de son caractère politique, de représenter la ville des Trois-Rivières. M. Vézina, partisan de Mr. Ogden, a voulu s'adresser à la multitude, mais comme plusieurs individus se retiraient, après avoir écouté avec tranquillité et fermeté, le discours de Mr. O., quelques personnes du parti de ce dernier ont pris pour crainte, un départ qui annonçait tout au plus que beaucoup désiraient que M. Vézina les régât de son silence. Au milieu des cris et du tumulte, est terminée cette assemblée.

Il est à remarquer qu'aucune personne du parti de Mr. Dumoulin, n'a interrompu Mr. Ogden dans le fil de son discours, quelques uns du parti de ce dernier ont élevé la voix quand Mr. Dumoulin parlait et avec connaissance de cause, d'autres ont eu la même politesse, mais sans succès comme à l'égard de M. Dumoulin, lorsque Mr. Mondelet s'est adressé à l'assemblée.

Quel est donc le résultat de cette réunion des deux partis? C'est d'avoir discuté une bagatelle de question qui n'a aucun rapport aux trois grandes raisons qui doivent agir si puissamment sur l'esprit des gens éclairés et libéraux, et convaincre les électeurs libres et indépendans, qu'ils ne peuvent sans sacrifier leur fermeté, accorder leurs suffrages à une personne que son caractère politique rend indigne de réclamer, nonobstant la respectabilité de son caractère privé.
UN SPECTATEUR.

Trois-Rivières, 5 Sept. 1826.

AVIS.

LE Soussigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs des Trois-Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans toutes ses branches, et d'après de nouveaux principes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auraient des Brochures, Pamphlets, ou Journaux, &c. à faire relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cete Imprimerie, où ils seront reliés et arrangés avec solidité et élégance.

Les ordres de la campagne seront reçus avec reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les prix seront très-modérés.

LUDGER DUVERNAY.

Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

M. PIERRE GOVIN, informe le public et particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licence de Traversier, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de Bons Bateaux, Canots et de Berges légères et sûres pour Traverser, de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bien se présenter chez lui pour cet effet. Il espère, par son activité, et le soins qu'il portera aux voyageurs et à leur bagage, mériter une partie de la faveur publique.
Trois-Rivières, 29 Août, 1826.